



Préverenges, le 29 octobre 2025

MUNICIPALITÉ  
DE  
PRÉVERENGES

## AVIS D'ENQUÊTE

La Municipalité de Préverenges, se conformant aux articles 38 et suivants de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), soumet à l'enquête publique du 4 novembre 2025 au 4 décembre 2025 inclusivement, le projet suivant :

Modification de la limite des constructions de la parcelle no 42.

Plan d'affectation fixant la limite des constructions et radiant partiellement le plan d'alignement des constructions

approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 24 octobre 1984.

Parcelle no 42, sis à l'angle de la RC1 B-P en traversée et la route communale d'Yverdon.

Le dossier, établi par le Bureau BS&A, Bernard Schenk SA, ingénieurs conseils et géomètres brevetés à Nyon, est déposé au Greffe Municipal où il peut être consulté tous les jours ouvrables de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30. Le dossier est également disponible sur le site internet de la Commune, Rubrique PRÉVERENGES>Pilier public>Communiqués officiels : <https://www.preverenges.ch>.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être déposées par écrit au greffe municipal ou envoyées à l'adresse suivante, sous pli recommandé, pendant le délai d'enquête :

Commune de Préverenges  
Rue de Lausanne 23  
1028 Préverenges

LA MUNICIPALITE